

# Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Le SDACR se trouve prescrit par l'**article L. 1424-7 du Code général des collectivités territoriales** qui précise :

[ Un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est élaboré, sous l'autorité du préfet, par le service départemental d'incendie et de secours.

Après avis du conseil général, le représentant de l'État dans le département arrête le schéma départemental sur avis conforme du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Le schéma est révisé à l'initiative du préfet ou à celle du conseil d'administration.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques comprend trois volets :

- un volet propre au périmètre d'intervention du bataillon de marins-pompiers de Marseille, élaboré par ce dernier et arrêté par le représentant de l'État dans le département après avis conforme du conseil municipal de la commune ;

- un volet propre au reste du territoire du département, élaboré par le service départemental d'incendie et de secours et arrêté par le représentant de l'État dans le département après avis conforme du conseil d'administration de l'établissement ;

- un volet commun, élaboré conjointement par le bataillon de marins-pompiers de Marseille et le service départemental d'incendie et de secours et arrêté par le représentant de l'Etat dans le département après avis conforme du conseil municipal de la commune et du conseil d'administration de l'établissement.

Il est révisé, à l'initiative du représentant de l'État dans le département, du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ou du conseil municipal de Marseille, pour les volets qui les concernent, dans les mêmes conditions. ]

Ce schéma a remplacé le « schéma directeur destiné à la formation des personnels et à la préparation des moyens de secours ».

x Exemple [SDACR du Var](#)

Il s'agit d'un document réglementaire établissant l'inventaire des risques de sécurité civile d'un

département et fixant des objectifs de couverture en termes d'orientations fondamentales d'aménagement du territoire. C'est un schéma directeur sans effet juridique sur les particuliers et ne fixant pas d'obligation de résultats, il n'est pas notifié.

Le Sdacr justifie l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours, légitime le règlement opérationnel et conduit à la réalisation des plans d'équipement, de recrutement, de formation et d'implantation nécessaires.

Le principe de cohérence des politiques publiques conduit à rechercher la compatibilité entre les schémas directeurs existants comme le schéma régional d'organisation sanitaire ou le schéma de cohérence territoriale.

Le Sdacr n'est pas un document d'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis.